

Annexe R7 - Modalités de prise de rendez-vous (RV) pour la vaccination VPH lors des cas standardisés dans 4 CSSS, 2010-2011

	Disponibilité du service de vaccination VPH	Nécessité de prendre un RV pour la vaccination VPH	Modalité de la prise de RV pour les 3 doses de la vaccination VPH	Délai pour obtenir un RV	Nombre¹ d'appels	Nombre de personnes ayant pris part à l'appel	Durée totale de l'appel
CSSS 1	Oui	Oui	1 RV à la fois	4 semaines	1	2	3 min
CSSS 2	Oui	Oui	Les 3 RV en même temps lors du 1 ^{er} appel	4 semaines	1	1	7 min
CSSS 3	Oui	Oui	1 RV à la fois	4 semaines	1	1	4 min
CSSS 4	Oui	Non ²	NAP	NAP	2	3	6 min ³

¹Nombre d'appels effectués avant d'avoir l'information complète.

² Il n'y a pas d'obligation à prendre RV, car il y a possibilité de se faire vacciner sans rendez-vous à chaque semaine. Cependant, il est aussi possible de se faire vacciner sur RV, mais dans ce cas, le délai pour obtenir un RV est de 6 mois.

³Deux appels ont été effectués pour obtenir le rendez-vous. Il s'agit de la durée totale des appels.

Source : Enquête par cas standardisé dans des CSSS (automne 2010 et hiver 2011).